



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SEANCE DU 12 décembre 2007

DENOMINATION et NUMEROTATION DE VOIE

« Chemin de Montplaisir »

Rapporteur : Monsieur Laurent PERIE, Adjoint au Maire, délégué à la Communication et à l'Animation,

Pour répondre aux attentes des administrés, la Ville s'est engagée depuis quelques années dans une démarche de dénomination et de numérotation des voies.

Afin de mieux localiser les habitations il est nécessaire de faciliter les démarches administratives des habitants, l'acheminement du courrier avec précision et l'accès aux livreurs ainsi que l'intervention des services de secours et d'urgence.

Eu égard à l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la Collectivité de procéder pour la première fois à la numérotation des habitations.

Il convient dans un premier temps, de dénommer la voie concernée, « chemin rural 204 ». Il s'agit de dénommer le chemin direction « Montplaisir » depuis l'intersection avec la Route des Gaux déjà numérotée jusqu'à la Route Départementale.

La voie pourrait prendre l'appellation suivante :

- « Chemin de Montplaisir »

Vu l'avis favorable des Commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales », « Finances » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 5 décembre 2007,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide *à l'unanimité* de dénommer ce chemin rural 204 « Chemin de Montplaisir » et de procéder à sa numérotation.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pour extrait conforme,
LABRUGUIERE, le 12 décembre 2007
Le Maire,
Jean-Louis DELJARRY.